

# Conditions Générales de Vente

AGENCE DE COMMUNICATION

## PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations du Studio LACDC et de ses clients. Les parties reconnaissent ensemble que les présentes stipulations, en ce compris les conditions particulières détaillées dans le devis joint, ont été librement et préalablement définies entre elles. Notamment, les parties reconnaissent qu'aucune d'entre elles n'a tenté de soumettre l'autre à des obligations significativement déséquilibrées dans leurs droits et obligations. Le présent contrat et ses éventuelles annexes reflètent donc la volonté des parties librement exprimée à cet effet.

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente détaillent les droits et obligations de la Société Studio LACDC, SARL au capital de 2.500 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n°984 079 590, dont le siège social est 180, RTE de Grimard, ZA du Pastin, à LA SAUVE (33670) (ci-après le « Prestataire »), ainsi que ceux du Client dans le cadre des prestations fournies par le Prestataire (ci-après la ou les « Prestation(s) »), telles que décrites dans sa proposition d'accompagnement.

## ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations effectuées par le Studio LACDC. Elles sont adressées au client en même temps que le contrat d'engagement et, le cas échéant, les Annexes nécessaires à la réalisation de la prestation décrite dans le futur contrat. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières figurant au devis signé par le Client et celles figurant aux présentes Conditions Générales, les dispositions du devis sont seules applicables.

Toute Prestation réalisée par le Prestataire implique donc, dès la validation du devis, la connaissance préalable et l'adhésion sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévalent sur tout autre document, notamment sur toutes conditions générales d'achat qui seront donc inopposables au Prestataire, à défaut d'acceptation, même s'il en a eu connaissance.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et de Prestation de Services et les avoir acceptées préalablement à sa commande ou à son achat immédiat.



### ARTICLE 3 - OBJET DE LA MISSION

Le Studio LACDC peut conseiller le client sur tous les aspects liés à sa politique de communication. Plusieurs types de missions peuvent être confiées au Studio LACDC: des travaux de création et/ou des travaux de production.

Selon la mission, le Studio LACDC peut agir accessoirement comme mandataire du client pour la réalisation de prestations ayant pour objet la création d'identité visuelle, d'imprimés publicitaires, d'outils digitaux, de réservation de noms de domaines. En exécution de la mission qui lui est confiée, l'agence Studio LACDC produit des supports de communication.

### ARTICLE 4 - DEVIS & COMMANDE

Toute intervention du Studio LACDC fait l'objet d'un devis estimatif, détaillé et personnalisé remis ou envoyé par e-mail au Client. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminés à partir de la demande exprimée par le Client ainsi que les modalités et les coûts y afférents.

Toute commande de Prestation sera considérée comme effective à réception du devis daté et signé par le Client, accompagnée du paiement de l'acompte éventuellement prévu dans ladite proposition.

Toute commande parvenue au Prestataire est réputée ferme et définitive. Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente et obligation de paiement des services commandés.

Le devis constitue les conditions particulières détaillant les Prestations à réaliser. Il a une durée de validité d'un (1) mois à compter de son émission.

### ARTICLE 5 - TARIFS

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf condition particulière propre à la vente, les prix des Prestations sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande, tels que précisés dans le devis remis au Client.

Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ils seront majorés de la TVA au taux applicable au jour de la commande.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les Prestations de services commandés au prix indiqué sur le devis lors de l'enregistrement de la commande effective.

Toute prestation complémentaire non prévue donnera lieu à facturation en sus, sur la base d'un devis complémentaire dûment signé.



## ARTICLE 6 - MODALITÉS DE PAIEMENT

En contrepartie de la réalisation de la prestation définie à l'Article 3 ci-dessus, le Client s'engage à verser au Studio LACDC le prix indiqué sur le devis, ventilés de la manière suivante :

- Un acompte de 50 % est à verser à la signature du contrat
- 100 % au plus tard un mois après de la remise du projet

Le Client reste libre d'accepter ou non les propositions de la Société Studio LACDC : il peut les accepter en l'état, en demander toute modification sous réserve des délais autorisant la réalisation du projet ou tout simplement refuser l'ensemble du projet sans avoir à en préciser les motifs. Dans ce dernier cas, le client dégagerait immédiatement le Prestataire de toute obligation envers lui et ne pourrait prétendre, de ce fait, à quelques remboursements de tout ou partie des acomptes et honoraires versés.

La Société Studio LACDC se réserve le droit d'augmenter le tarif forfait selon la charge induite par modification du cahier des charges. De plus, il fera objet d'une nouvelle facturation si une prestation ou commande est demandée.

### 6.1 ACOMPTE

Si le Client renonce à l'ensemble du projet ou en partie, les acomptes versés au Studio LACDC et ses partenaires ne seront pas remboursés.

Le Studio LACDC n'engage aucune réalisation et aucun frais sans avoir perçu auparavant d'acompte de la part du client.

### 6.2 RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement entraînera la suspension, voire l'annulation définitive des Prestations convenues.

En cas de rejet bancaire, le Client s'engage à rembourser les frais facturés au Prestataire par la banque.

Conformément à la législation en vigueur, toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros qui se cumulera de plein droit avec une pénalité de retard applicable à compter de la date d'exigibilité de la facture et égale au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement en vigueur au moment de l'application des présentes conditions générales de vente majorée de dix (10) points de pourcentage.

Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ou à défaut, le trente et unième jour suivant la date d'exécution de la Prestation.



## ARTICLE 7 - DUREE & DÉLAIS

Le contrat est donné pour la durée d'études et de réalisation complète de la Prestation.

Les délais de livraison indiqués ne sont valables que dans la limite des capacités techniques et humaines du Studio LACDC à répondre aux commandes. Dans le cadre de l'article 10, le client ne peut exiger du Studio LACDC ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. Le client reste redevable de la somme prévue.

Le Studio LACDC s'engage à réaliser une prestation dans un délai de 3 mois (hors autre accord validé entre les parties) à partir de la signature et ce, à condition de disposer de l'ensemble des éléments et validations pour conduire à la mise en ligne de ce projet. Si au bout de ces 3 mois, le Studio LACDC n'est pas capable de vous fournir un projet abouti, le Prestataire sera soumis à des pénalités de retard de l'ordre de 5% de remise sur le projet par mois dépassé. A contrario, si le client n'est pas en mesure de fournir l'ensemble des éléments sur la durée initiale prévue (3 mois), l'équivalent de 50% du solde sera demandé. Au-delà de 6 mois, si l'intégralité des contenus n'a pas été fourni par le client, ce dernier sera contraint de régler la totalité de la prestation.

### *Obligations du Prestataire*

## ARTICLE 8 - EXÉCUTION DE LA MISSION

Pendant la durée de la Prestation, le Studio LACDC s'engage à rechercher et à mettre en œuvre tous les composants tels que définis dans l'Article 3 ci-dessus. Le Studio LACDC tiendra informé le Client de l'évolution de son dossier et lui fournira les descriptifs des prestations sélectionnées.

Les engagements du Prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage, ainsi que, le cas échéant, conformément aux conditions particulières du contrat. Pour ce faire, le Prestataire affectera à l'exécution des Prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

Le Studio LACDC s'engage à pratiquer des conditions commerciales claires et transparentes.

Le Studio LACDC exécutera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession. Il est expressément spécifié que le Studio LACDC n'est pas tenu pas une obligation de résultat, mais par un engagement de moyens.

### 8.1 SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire se réserve la possibilité de sous-traiter à tout moment tout ou partie des Prestations, ce que le Client déclare expressément accepter sans réserve.

Le Studio LACDC peut faire appel à des tiers pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que photographie, illustration, film, etc, et procédera à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droits à l'image, etc... spécifiquement attaché à ces contributions, auprès de chacun des intéressés. En contrepartie de sa mission, le Studio LACDC perçoit une rémunération en fonction du budget qui lui est confié.



## ARTICLE 9 - OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

Le Studio LACDC considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer toute information, tout document, donnée dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges pourra être communiquée aux partenaires commerciaux du Studio LACDC qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité.

### *Obligations du Client*

## ARTICLE 10 - OBLIGATION DE COLLABORATION

Afin de faciliter la bonne exécution des Prestations, le Client s'engage à fournir au Prestataire, dans les délais nécessaires, toutes informations et tous documents utiles à la bonne exécution de la Prestation ; et à avertir directement le Prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution de la Prestation.

Le Client s'engage à ne rien dissimuler à la Société Studio LACDC ou ses intervenants, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation.

Le client s'engage à informer, par écrit, le Studio LACDC de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).

## ARTICLE 11 - OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

Le Client s'oblige à respecter les relations commerciales de nature confidentielle entre le Studio LACDC et ses fournisseurs. À ce titre, sont considérées comme confidentielles les informations ayant trait aux contrats et accords commerciaux entre le Studio LACDC et ses fournisseurs, les procédés, les créations, les prix et les catalogues particuliers établis par les fournisseurs pour le compte du Studio LACDC.

## ARTICLE 12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client déclare expressément qu'il est titulaire ou qu'il dispose des autorisations nécessaires à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle, en ce compris, le cas échéant, des droits d'auteur, sur tout élément qu'il publie sur ses supports de communication digitaux (site internet, blog, réseaux sociaux, etc) et imprimés (flyers, dépliants, brochures, etc.).

Le Studio LACDC demeure seul titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis. Le Studio LACDC détient sur l'œuvre composant la mission réalisée tous les droits patrimoniaux et moraux d'un auteur et ne cède au client, sauf spécification contraire, qu'un droit d'usage des supports matériels sur lesquels figure ladite œuvre. Le client n'a droit que d'exploiter la création et ne peut, à ce titre, communiquer à un tiers, même gratuitement, en dehors bien entendu de l'objet même de la mission confiée au Studio LACDC tout ou partie de l'œuvre réalisée, ni la publier ni la reproduire sans l'accord préalable écrit du Studio LACDC. Toute utilisation de la création par le client, non prévue initialement, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable du Studio LACDC d'une rémunération à convenir.

Le Studio LACDC veillera à ce que la réalisation de sa mission n'enfreint aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toutes tierces personnes physiques ou morales.



## ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉS

Chacune des parties assure sa responsabilité civile suivant les règles de droit commun. Le Studio LACDC a, en outre, souscrit une assurance garantissant sa responsabilité professionnelle et contractuelle (cf Article 15 - GARANTIES). Compte tenu de la nature des prestations, qui lui sont confiées, le Studio LACDC n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, le Studio LACDC ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées, par le client ou par tout tiers désigné par lui, au projet initialement proposé par le Studio LACDC.

Chacune des parties assure sa responsabilité civile suivant les règles de droit commun. Le Studio LACDC a, en outre, souscrit une assurance garantissant sa responsabilité professionnelle et contractuelle. Compte tenu de la nature des prestations, qui lui sont confiées, le Studio LACDC n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, le Studio LACDC ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées, par le client ou par tout tiers désigné par lui, au projet initialement proposé par le Studio LACDC.

Le client est parfaitement informé que certaines images ne peuvent être utilisées que dans un temps et un tirage limité et uniquement pour certains usages. Le client reconnaît en outre avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par le Studio LACDC concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, les modalités d'utilisation des images et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

Le client garantit le Studio LACDC contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations sur ses produits ou services provenant d'une publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur ou d'une concurrence déloyale. Le client garantit également le Studio LACDC contre les conséquences d'une utilisation des créations au-delà des limites de la mission. Le client est également responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité notamment des mentions obligatoires qu'il convient de faire figurer sur le support commandé, compte tenu de la législation et de la réglementation en vigueur.

Lorsque le Studio LACDC n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique (auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, en matière de réservation et de diffusion de messages publicitaires...), il faut tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le client reste seul engagé vis-à-vis des organismes et reconnaît agir en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

En ce qui concerne les services achetés pour satisfaire les besoins professionnels, le Studio LACDC n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir. Le choix et l'achat d'un service sont placés sous l'unique responsabilité du client. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les services notamment pour cause d'incompatibilité du matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité du Studio LACDC, sauf dans le cas de non-conformité, ou d'exercice du droit de rétractation.

La validation du BAT engage la responsabilité du client concernant les contenus textuels fournis par vos soins sur les travaux d'impression livrés. Suite à votre validation, le Studio LACDC déclinera toute responsabilité concernant les éléments que vous aurez validés. Veuillez noter qu'à validation, votre fichier partira directement en impression et ne pourra plus être modifié.



## ARTICLE 14 - MODIFICATION DE DATE OU DE PRESTATION

Dans l'éventualité où le Client souhaiterait modifier la date de la Prestation, le Studio LACDC est susceptible de ne pouvoir tenir ses engagements à une date ultérieure, Le Studio LACDC n'en est pas tenu pour responsable et les frais engagés seront à la charge du client.

Le Client s'engage à comprendre que tout changement peut nuire à la qualité du projet et que le Studio LACDC n'est pas responsable sur les compromis qualités qui pourraient en découler.

### 14.1 FORCE MAJEURE

La responsabilité du Prestataire sera entièrement dérogée si l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes Conditions Générales de Vente, résulte d'un cas de force majeure ou d'une intervention du Client visant à entraver la bonne réalisation de la prestation.

Pour l'application des présentes Conditions Générales de Vente, la force majeure se définit comme un évènement imprévisible et/ou inévitable au sens de l'article 1218 du Code civil, et indépendant de la volonté du Prestataire, comme par exemple, sans que cette liste soit limitative, une guerre, une catastrophe naturelle, une épidémie, un événement de nature à entraver la bonne marche de l'entreprise tel qu'un incendie, une inondation, une interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, une grève totale ou partielle quelle qu'en soit la nature telle qu'une grève des transports ou des services postaux.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du Prestataire qui, dans le cas où le retard qui en résulterait le justifierait, se réserve la possibilité de demander la résiliation du contrat, sans être tenu de verser une quelconque indemnité et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

## ARTICLE 15 - GARANTIES

Le Client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance à responsabilité civile en cours de validité. À cet effet, le Client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et /ou tout convive, le cas échéant, à tout recours à l'encontre du Studio LACDC en cas de survenance de l'un des quelconques évènements précités à l'ARTICLE 14.

Le Studio LACDC déclare être titulaire d'une police Responsabilité Civile Professionnelle et d'Exploitation n°31548702 2001 souscrite par le Studio LACDC, auprès de la compagnie d'assurances GAN ASSURANCES située 29 Pl. de la Prévôté à CREON (33670).



## ARTICLE 16 - ASSURANCES & ANNULATION

Le Studio LACDC conseille vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin d'étudier avec lui la validité de son assurance responsabilité civile et la souscription éventuelle d'une assurance complémentaire concernant la Prestation. Si, après d'éventuelles dénonciations du contrat, le Client venait à réaliser ou faire réaliser le projet qui aurait été défini par la Société Studio LACDC, une somme égale à 100 % du projet plagié serait due à la Société Studio LACDC.

### 16.1 ANNULATION DE LA MISSION

En cas d'annulation, de désistement ou refus de poursuivre la prestation de la part du Client, le Studio LACDC sera libérée de toute obligation envers le Client et celui-ci ne pourra prétendre ni au report de la Prestation à une autre date, ni au remboursement des sommes d'ores et déjà conservées par le Studio LACDC au titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation de contrat.

En cas d'annulation du fait du Studio LACDC : d'une ou de plusieurs prestations devant être effectuée(s) à son Client, l'agence présente une assurance responsabilité civile professionnelle citée à l'ARTICLE 15. En tout état de cause, elle ne saurait être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de forces majeures définies par le Code civil et notamment en cas de grève totale ou partielle, inondation, incendie, panne informatique, accidents de circulation, accidents humains, intempéries, révoltes, manifestations, etc.

### 16.2 CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Dans le cas de Prestations à exécution successives, le Client peut mettre fin de façon anticipée au contrat s'il le souhaite. Toutefois, cette résiliation ne pourra se faire qu'avec l'accord du Prestataire et sous réserve, à titre de clause de dédit, outre le paiement des Prestations effectuées, du paiement de celles restant à effectuer jusqu'au terme initialement prévu. Il est expressément convenu que toute somme échue payée par le Client ne pourra venir en déduction de ces sommes dues au titre cette clause de dédit.

Le présent contrat peut être résilié de plein droit, si bon semble au Prestataire, en cas de non-paiement de tout ou partie d'une facture, après mise en demeure restée sans effet sous un délai de huit (8) jours, les règlements effectués restant acquis au Prestataire à titre de clause pénale, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Prestataire pourrait faire valoir à l'égard du Client.

## ARTICLE 17 - RÉFÉRENCEMENT

Le Client accepte que l'agence Studio LACDC puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

Le Client accorde à la Société Studio LACDC le droit de faire figurer son nom, son logo ou quelques modes d'identification que ce soit sur le site internet ou sur tout autre document.

## ARTICLE 18 - RÉCLAMATION

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à Studio LACDC par courrier recommandé avec accusé de réception, dans un délai de huit jours maximum après la fin de la Prestation.





## ARTICLE 19 - LITIGE

A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, y compris avant dire droit et nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

La loi applicable aux relations contractuelles est la loi Française exclusivement.

## ARTICLE 20 - PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Le Prestataire déclare et garantit que les données à caractère personnel du Client sont collectées et traitées dans la limite de ce qui est strictement nécessaire au traitement de la proposition d'accompagnement et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, et ce, en conformité avec le règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la législation applicable n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés, telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Ces données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et, au maximum, pendant une durée qui n'excèdera pas cinq (5) ans à compter de la date de signature de la proposition d'accompagnement, sauf si le Client exerce, dans les conditions prévues ci-dessous, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation et la réglementation en vigueur ou si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Client dispose du droit d'accéder à ses données personnelles, d'en demander la rectification, la portabilité et l'effacement, ou encore en limiter le traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, le Client peut exercer ses droits précédemment énumérés en adressant sa demande par courrier à l'adresse du siège social du Prestataire, à l'attention du Responsable du traitement des données à caractère personnel, lequel disposera d'un délai d'un mois, à compter de la réception de la demande, pour y répondre.

En acceptant les présentes conditions générales, le Client donne son accord exprès au traitement de ses données à caractère personnel.

